

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 06819

Numéro SIREN : 449 509 082

Nom ou dénomination : 3 C NET

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2022 sous le numéro de dépôt 35301

3 C NET

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10.000 euros
Siège Social : Immeuble Crisco Uno, 3-5-7 avenue de la Cristallerie - 92310 Sèvres
449 509 082 R.C.S Nanterre
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 JUILLET 2022

Le 19 juillet 2022, au siège social de la Société,

La société Covage Infra Concessions, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 2247 Voie de l'Orée à Val de Reuil (27100), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evreux sous le numéro 894 568 252 et représentée par son Président, la société Covage Infra, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 2247 Voie de l'Orée à Val de Reuil (27100), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evreux sous le numéro 894 565 431 et représentée par son Directeur Général, Monsieur Brice Messier,

associé unique de la Société (l'**Associé Unique**),

Prend les décisions suivantes ayant pour objet les décisions à prendre en vertu de l'article L225-248 du Code de commerce suite à la perte de plus de la moitié du capital social.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que le bilan de la Société établi à la date du 31 décembre 2021 et précédemment approuvé par lui fait apparaître un actif net inférieur à la moitié du capital social, statuant en application de l'article L225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités au greffe du Tribunal de Commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Covage Infra Concessions
Représentée par Monsieur Brice
Messier

DocuSigned by:

Brice MESSIER

12A9BCAC4BFB442...

